Département du NORD Arrondissement d'AVESNES Ville de LANDRECIES

Date de convocation :

Le 23 septembre 2021

NOMBRE:

- de conseillers : 23

- de présents : 19 - de votants : 22

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :

53_2021

Secrétaire de Séance :

M. Virginie SOIGNEUX

OBJET:

 Signature d'une convention dans le cadre de l'appel à projets socle numérique

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Maire

François ERLEM

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Souspréfecture.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (19):

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Simon BRASSART, Gwenaelle BEAUDON, Romain POLLART, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Marie Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Fanny RICHARD, Sandrine MERCIER, Annick CORNELIS.

Ont donné pouvoir (3): Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Françoise DUPUITS, François BLAT donne pouvoir à Simon BRASSART.

Excusée (1): Marie-Claire DELAIRE

La commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Il s'inscrit dans le soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du plan de relance économique.

Il consiste dans le financement de l'acquisition des équipements numériques dans la classe, d'équipements mobiles mutualisables ou de travaux en matière de réseau informatique filaire. La commune s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources associés et à procéder à leur installation avant au plus tard le 31 décembre 2022.

Le présent projet de convention vise à répartir les différentes obligations et les modalités de financement.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

• D'autoriser Monsieur le Maire signer la convention à intervenir avec l'académie de Lille.